



FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°3

Fonds Professionnel de Capital Investissement

PME DE CROISSANCE : INNOVATION & ACTIFS TANGIBLES

ÉLIGIBLE APPORT-CESSION EMPLOI (150-0 TER DU CGI)

Durée de blocage de 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 10 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31 décembre 2029 au minimum, et soit jusqu'au 31 décembre 2032 au maximum).

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.



www.calaofinance.com

CALAO FINANCE : une vision entrepreneuriale de l'investissement

CALAO FINANCE est une Société de Gestion de Portefeuille indépendante, dédiée au capital investissement, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-1000052. Notre métier est de détecter des PME de croissance, de les financer et d'accompagner leur développement, afin de créer de la valeur pour nos investisseurs privés et professionnels (Family Offices, Institutionnels).

Nous intervenons depuis plus de 12 ans auprès de nos participations avec une démarche d'Investisseur-entrepreneur. Notre organisation permet de sourcer des PME souvent rarement accessibles ou difficilement identifiables

CALAO FINANCE réunit une équipe complémentaire ayant comme valeurs communes l'esprit entrepreneurial et l'objectif du retour sur investissement. Tous les membres sont investisseurs à titre personnel dans les solutions d'investissement et donc intéressés à leurs performances finales, ce qui constitue un alignement d'intérêts clair avec les souscripteurs.



CALAO FINANCE est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) initiés par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

110 PME
accompagnées depuis 2010

17
experts métiers reconnus

500
partenaires
(banques privées, cgp, family offices)

Nos investissements en Private Equity permettent de financer la croissance des PME françaises, leurs projets d'innovation et de R&D, de croissance externe et d'expansion internationale.

Les équipes d'investissement de Calao Finance ont pu accompagner la croissance de très belles pépites comme :

little cigogne

BABYZEN

ENVIE de FRAISE

DES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS FINANCIERS MAJEURS

BANQUE POPULAIRE
NORMANDE CENTRE ATLANTIQUE

GRUPE
Caisse
des
Dépôts

CAISSE
Nouvelle-
Aquitaine

CAISSE OYERAGNE
Normandie Centre Bretagne

BANQUE des
TERRITOIRES
Normandie Centre Bretagne

Crédit Mutuel
ARKEA

Qu'est-ce que le Private Equity ?

Le Private Equity (ou capital investissement en français) désigne une classe d'actifs alternative aux classes d'actifs traditionnelles (action, obligation, immobilier).

Il consiste à prendre des participations au capital de sociétés non cotées en bourse et pleinement ancrées dans l'économie réelle. Cette classe d'actifs représente pour ces entreprises une source de financement alternative au financement bancaire ou à la cotation en bourse.

Un besoin de financement peut intervenir à tout moment dans la vie d'une société, au moment de sa création, jusqu'à sa transmission en passant par son développement mais aussi en cas de difficulté (retournement). Ainsi, on distingue quatre activités au sein du capital investissement : le capital-risque, le capital développement, le capital-transmission et le capital retournement.

Calao Finance n'intervient pas sur le segment du capital retournement.

L'objectif du Private Equity est de créer de la valeur pour l'entreprise afin de dégager une plus-value au moment de sa cession, quelques années plus tard.

Pour cela, les entreprises bénéficient d'un accompagnement sur la durée, d'un savoir-faire, d'un soutien stratégique et du réseau de la société de gestion émettrice du Fonds.

Le Private Equity s'adresse donc aux investisseurs de moyen long terme puisque l'on reste au capital de la société en général entre 5 et 8 ans.

OPPORTUNITÉS LIÉES AU PRIVATE EQUITY

1. ÉLÉMENT DE DIVERSIFICATION DE PORTEFEUILLE

Traditionnellement réservé aux investisseurs institutionnels (banques, assurances), ce type d'investissement est désormais accessible au travers de Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI). Cela permet aux investisseurs privés de diversifier leur portefeuille en investissant dans des entreprises dont l'accès n'est pas disponible sur les marchés financiers.

2. UN ACCÈS À L'ÉCONOMIE RÉELLE

Le Capital-Investissement permet aux investisseurs de donner du sens à leur épargne en investissant dans l'économie réelle. Ils peuvent ainsi apporter leur soutien à des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois.

3. DES RENDEMENTS ATTRACTIFS*

- Des entreprises au potentiel de croissance souvent plus important
- Une certaine décorrélation par rapport aux marchés boursiers
- Le prix d'achat est souvent moins spéculatif que celui des actifs cotés
- Les gestionnaires d'actifs non cotés ont plus de leviers pour optimiser la performance, avec une participation active sur la stratégie des entreprises

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Investir dans le non coté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Une équipe interdisciplinaire et complémentaire

■ ASSOCIANT DES INVESTISSEURS ET DES EXPERTS DE HAUT NIVEAU

L'équipe réunit des professionnels expérimentés du capital investissement et des experts métiers de haut niveau. Ci-après les profils des dirigeants et de quelques experts sectoriels.



Éric Gaillat
ASSOCIÉ DIRIGEANT COFONDATEUR

Précédemment

- Fondateur de Pouvoir LBO Banque du Phénix ;
- Conseil auprès des Associés Gérants de la Banque Arjil/Lagardère ;
- Cofondateur et Co-Président d'Ipen Group/BusinessAngels.com ;
- Administrateur et Directeur Associé d'Alto Invest.

Par ailleurs, Président du Club du Haut de Bilan et Administrateur du Centre des Professions Financières, Auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (Premier Ministre).



Rodolphe Herbelin
ASSOCIÉ DIRIGEANT COFONDATEUR

Précédemment

- Chargé d'Affaires à la BDPME ;
- Directeur d'Investissement chez Île-de-France Capital ;
- Directeur de Participation chez Alto Invest.

Par ailleurs, Censeur/Administrateur de plusieurs participations (Ines de la Fressange Paris, We'll...).



Fabrice Boé

INNOVATION DE MARCHÉ

Président d'Ines de la Fressange Paris (participation des Fonds de Calao Finance), ex-Directeur Général d'Hermès et de Lancôme, ex-Président de Prisma Presse.



Jean-Baptiste Bourotte

ACTIFS TANGIBLES

Propriétaire de 4 domaines viticoles et d'une maison de négoce certifiée Bio, Conseiller au Commerce Extérieur, Administrateur au Conseil des Vins de Saint-Émilion.



Christel Chouder

INNOVATION DE MARCHÉ

Ex-Directrice Duty Free Amérique chez Sisley Cosmetics, et ex-Area Manager Senior chez l'Oreal Amérique.



Christophe Chenut

INNOVATION DE MARCHÉ

Ex-Directeur Général de Lacoste, ex-Directeur Général du Groupe L'Équipe et ex-Directeur Général de DDB.



Sébastien Heon

INNOVATION DE RUPTURE

Cybersecurity expert de SCOR, ex-Directeur du Conseil de Cassidian Cyber-Security (Groupe Airbus), ex-Conseiller de l'ANSSI.



Bernard Martinez

INNOVATION DE RUPTURE

Président d'Executive Health Club, ex-Directeur Général du Laboratoire THEA et des Opérations de Visites Médicales CIDER SANTÉ.



Jean-Marc Schaub

ACTIFS TANGIBLES

Ex-Président de Maisoning – GDF/Suez et ex-Directeur Général de Primagaz.



Yves Veret

INNOVATION DE RUPTURE

Ex-Directeur Général des Services de BULL et ex-Président de Matra Cap Systèmes.

La légitimité des membres du comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés. L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

L'organisation de Calao Finance permet d'accompagner les participations à plusieurs niveaux



RÉSEAU

Les participations de Calao Finance bénéficient de notre réseau relationnel et des expertises sectorielles de nos seniors advisors



CROISSANCE

Identification de nouvelles pistes de développement, mise en œuvre de systèmes et processus de Business Intelligence



ENVIRONNEMENT SOCIAL GOUVERNANCE

Sensibilisation aux enjeux liés aux économies d'énergie, à l'intéressement des salariés, à la parité ou encore à la cybersécurité



OPTIMISATION FINANCIÈRE

Optimisation des opérations et de la rentabilité

NOS ATOUTS

Une équipe pluridisciplinaire s'appuyant sur des experts métiers dans le cadre de la sélection et du suivi des participations

Un alignement d'intérêts des membres de l'équipe qui sont investisseurs à titre personnel dans nos solutions d'investissement



Un réseau de partenaires de premier plan qui nous accompagnent ou co-investissent dans nos solutions d'investissements et participations (Caisse des Dépôts et Consignations, Région Nouvelle Aquitaine, Millet, ADP, Safran)

Un rôle actif et engagé aux côtés des entreprises qui bénéficient de nos réseaux relationnels et de nos expertises sectorielles tout au long du cycle de vie des investissements



Thématiques sectorielles : PME de croissance : innovation & actifs tangibles

La stratégie d'investissement responsable de CALAO FINANCE est axée sur des PME françaises de croissance, dont certaines détiennent des actifs tangibles.

CALAO FINANCE se caractérise par une approche multi-spécialiste s'appuyant sur une équipe interdisciplinaire dotée d'experts métiers reconnus.

Notre politique d'investissement renvoie à trois grandes thématiques sectorielles que nous conjuguons dans nos solutions d'investissement :



INNOVATION DE RUPTURE

L'innovation de rupture est une innovation technologique portant sur un produit ou un service qui remplacera potentiellement dans le futur une technologie obsolète ou vieillissante. Cette thématique concerne donc des entreprises reliées à un environnement technologique ayant une activité stratégique en BtoB et évoluant principalement dans les univers suivants :

- Industrie 4.0
- Numérique
- Robotique
- Green business



INNOVATION DE MARCHÉ

L'innovation de marché consiste à améliorer un produit, un service ou en encore un processus d'une participation. Les changements apportés concernent notamment l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de la différenciation concurrentielle des produits existants. Les investissements réalisés se concentrent donc sur des entreprises ayant la volonté de bouleverser les codes et évoluant principalement dans les secteurs suivants :

- Applications digitales
- Intelligence artificielle, machine learning
- E-commerce



LES ACTIFS TANGIBLES

Certaines entreprises disposent d'actifs tangibles, intrinsèquement liés à leurs activités, souvent facteurs de sécurité, de revalorisation ou de rendement. Dans notre politique d'investissement, nous pouvons citer la transition agroécologique avec le foncier de certaines exploitations agricoles et viticoles, ou le transport ferroviaire spécialisé (*chimie, gaz, pétrole, etc.*) avec l'achat de wagons citernes loués aux industriels, le rail ayant une empreinte carbone très inférieure à la route.

UN RÔLE D'INVESTISSEUR - ENTREPRENEUR

Nous avons un rôle actif et engagé aux côtés des entreprises de nos solutions d'investissement qui bénéficient de nos réseaux relationnels et de nos expertises sectorielles.

■ EXEMPLES DE PARTICIPATIONS THÉMATIQUES QUI NE PRÉSAGENT PAS DES INVESTISSEMENTS FUTURS



CAVIAR DE NEUVIC

ACTIFS TANGIBLES - INNOVATION DE MARCHÉ

Producteur et distributeur de Caviar basé en Nouvelle Aquitaine



LUCKYCART

INNOVATION DE RUPTURE

Plateforme permettant aux industriels et distributeurs de maximiser leurs investissements promotionnels



ACWA ROBOTICS

INNOVATION DE RUPTURE

Solutions robotiques autonomes pour la cartographie et l'inspection des canalisations d'eau potable et d'eau brut



CHAMP'POM

ACTIFS TANGIBLES

Leader de la production de pommes de Terre et plateforme de distribution, approche environnementale (panneaux solaires, goutte à goutte pour l'arrosage, méthanisation)



MY COACH

INNOVATION DE MARCHÉ

Solutions numériques pour l'industrie du sport
Co-investisseur : Hugo LLORIS capitaine de l'équipe de France de Football



ISYBOT

INNOVATION DE RUPTURE

Conception, fabrication et commercialisation de robots collaboratifs (« cobots »)

LE FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°3

Le Fonds s'adresse à tout investisseur averti, personne physique ou morale, souhaitant investir dans un fonds diversifié de capital investissement.

Le FPCI Calao Participations n°3 investit dans un portefeuille diversifié composé d'une quinzaine de PME françaises évoluant sur nos thématiques de prédilection :

- Innovation de rupture (robotique, numérique, industrie 4.0)
- Innovation de marché (applications digitales, e-commerce, intelligence artificielle)
- Actifs tangibles (transition agroécologique des exploitations agricoles et viticoles, industrie agroalimentaire)

Le Fonds réalisera ses investissements dans les sociétés du portefeuille en actions (augmentation de capital).

L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts d'une rentabilité de 6%* par an nets de frais supportés par le Fonds. Conformément à sa stratégie d'investissement le Fonds investira en capital développement dans des entreprises non cotées ayant un business model éprouvé.



Cycle de vie du fonds : Souscription, Investissement, Distribution

(calendrier donné à titre indicatif)



*Avertissement : ces objectifs ne font l'objet d'aucune garantie de la part de la Société de Gestion. Les simulations de performances ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures du Fonds.

Le emploi avec le FPCI Calao Participations N°3

Le FPCI Calao Participations N°3 est éligible au emploi des produits de cession (note fiscale disponible sur demande).

La cession d'une entreprise est un moment clé pour ses dirigeants et actionnaires. En effet, les implications fiscales et patrimoniales sont nombreuses.

Dans ce cadre, il existe le dispositif d'apport - cession - emploi, encadré par les dispositions de l'article 150-0 B Ter du Code Général des Impôts, qui permet d'obtenir un report d'imposition de la plus-value.

Rappelons que lors de la cession d'une entreprise, sans mesures préalables liées au dispositif d'apport-cession-emploi, la plus-value sera en général taxée à 30%, ce qui n'est pas anodin.

Le dispositif d'apport-cession-emploi permet ainsi d'optimiser la fiscalité en réinvestissant (emploi) tout ou partie des fonds reçus lors de la vente de l'entreprise. Par ce dispositif, le législateur encourage le cédant à réinvestir dans l'économie réelle en contrepartie d'un cadre fiscal attractif.

Les points clé du dispositif

- Le dirigeant ou l'actionnaire doit apporter, préalablement à la vente de sa société, les actions qu'il détient à une Holding qu'il contrôle, puis celle-ci cédera les titres apportés à un tiers acquéreur et recevra le produit de la cession.
- Seule la partie apportée à la holding sera éligible au report d'imposition.
- Le dirigeant dispose alors d'une durée de 24 mois pour réinvestir au minimum 60% du produit de cession.
- Tout type d'entreprise cédée par le dirigeant ou l'actionnaire, quelle que soit sa taille, est éligible au dispositif, du moment qu'il y a une activité commerciale avec des salariés : de la PME industrielle à la société de service, de la boulangerie à la pharmacie.

Le mécanisme de l'apport-cession-emploi

1 APPORT

Le dirigeant ou l'actionnaire détient en direct les actions de la société qui va être cédée. Le dirigeant ou l'actionnaire apporte tout ou partie des titres de sa société à une holding qu'il contrôle. Seule la partie apportée à la holding sera éligible au report d'imposition.



Dirigeant/
actionnaire de
la société à céder

Apport des parts



Holding contrôlée
par les dirigeants

2 CESSION

La holding procède à la cession des parts à un tiers acquéreur et reçoit le produit de la cession.



Holding contrôlée
par le dirigeant

Cession des parts

VERSEMENT
DU PRODUIT DE
CESSION



Tiers
acquéreur

3 REMPLI

La holding doit réinvestir 60% du produit de cession dans les 24 mois. À titre d'indication, Calao Participations N°3 prendra une quinzaine de participations dans des PME françaises.



Holding contrôlée
par le dirigeant

60% DU PRODUIT
DE CESSION EST
INVESTI DANS CALAO
PARTICIPATIONS N°3



Calao
Participations N°3



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Société de Gestion	Calao Finance
Nom du Fonds	FPCI Calao Participations n°3
Forme Juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement
Code ISIN	Part A1 : FR001400FQG1 Part A2 : FR001400FQH9
Durée de blocage des parts	7 ans minimum après la date de constitution du Fonds, prorogeable 3 fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2032 au maximum
Objectif de rendement net de frais*	6 %
Fiscalité	Éligible apport-cession (150-0 b ter du CGI)
Valeur nominale de la part	1000 €
Minimum de souscription	100 000 €
Droits d'entrée	5,00 %
Valorisation	Semestrielle
Dépositaire	Oddo BHF
Commissaire aux Comptes	RSM
Avocat (note fiscale)	YARDS

Le fonds sera investi à terme à 75% de son actif dans des entreprises exerçant une activité commerciale, soumises à l'impôt sur les sociétés et ayant leur siège social dans l'Union Européenne et 25% dans un portefeuille libre d'OPC (monétaires, obligataires, diversifiés, etc).

Une note fiscale est disponible pour plus de détail.

LES FRAIS

Les frais et commissions acquittés serviront à couvrir les coûts d'exploitation du FPCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

■ Le taux de frais annuel moyen (TFAM) du gestionnaire et distributeur, supporté par le souscripteur, est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre le total des frais et commissions pré-

vés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ; le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

■ Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégories agrégées de frais (1)	Taux de frais annuels moyens maximum (TFAM maximum)			
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal		dont TFAM distributeur maximal	
	Parts A1	Parts A2	Parts A1	Parts A2
Droits d'entrée et de sortie (2)	0,50 %	0,00 %	0,50 %	0,00 %
Commission de gestion (3)	3,20 %	2,00 %	1,20 %	0,00 %
Frais de constitution (4)	0,10 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %
Frais non récurrents de fonctionnements liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,08 %	0,08 %	0,00 %	0,00 %
Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatif (FIA)	0,02 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %
Total	3,90 %	2,20 %	1,70 %	0,00 %
Minimum de souscription	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

(1) Ces frais concernent les parts A1, A2

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

(3) Les commissions de gestion comprennent exclusivement la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la Société de gestion.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.

***Avertissement :** ces objectifs ne font l'objet d'aucune garantie de la part de la Société de Gestion. Les simulations de performances ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures du Fonds.

LES FACTEURS DE RISQUES DU FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°3

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

RISQUE DÛ À L'ABSENCE DE LIQUIDITÉ DES TITRES

Le Fonds a vocation à investir minoritairement dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé. L'univers d'investissement du fonds ne présentant pas une liquidité équivalente aux marchés cotés, il pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités.

RISQUE LIÉ À LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE

La sélection des Sociétés Cibles par l'équipe de gestion du Fonds, à savoir l'appréciation de la qualité des sociétés selon ses critères reste sujet aux aléas inhérents au capital-investissement. Il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

RISQUE LIÉ À L'ENDETTEMENT DE LA OU DES SOCIÉTÉS CIBLES

Les Sociétés Cibles pourront avoir recours à l'endettement pour le financement de leurs actifs. Dans ces conditions, les fluctuations du marché peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement. L'effet de levier a pour conséquence d'augmenter la capacité d'investissement du Fonds et des Sociétés Cibles, mais également les risques de perte.

RISQUE D'ÉVALUATION

La valeur liquidative du Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur réelle des actifs compte tenu des règles d'évaluation des actifs non cotés.

RISQUE LIÉ AU NIVEAU DES FRAIS

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence négative sur la rentabilité de l'investissement.

RISQUE DE TAUX

Le Fonds pouvant être composé d'OPCVM soumis au risque de taux, la valeur liquidative du Fonds peut baisser en cas de hausse des taux.

RISQUE ACTIONS COTÉES

Le Fonds sera en partie investi en OPCVM actions et en titres de sociétés cotées ; ainsi les variations des marchés actions peuvent avoir un impact défavorable sur l'évolution de la valeur liquidative du Fonds. Les investissements du Fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit et peut induire un risque de liquidité, les évolutions de ces valeurs peuvent être plus fortes à la hausse et à la baisse et impacter la valeur liquidative.

RISQUE DE CHANGE

Le Fonds est exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une autre devise que l'euro.

AVERTISSEMENT : le FPCI Calao Participations N°3 n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et peut adopter des règles de gestion spécifiques. Toute personne désirant investir dans le Fonds est tenue de vérifier préalablement qu'elle appartient à l'une des catégories d'investisseurs mentionnées à l'article Article 423-49 du Règlement Général AMF. Ce document est une présentation commerciale à caractère purement informatif remise à un nombre limité d'Investisseurs Avertis pour leur permettre de disposer d'informations préliminaires concernant le Fonds. La Société de Gestion décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Le document fait état d'analyses ou descriptions préparées par la Société de Gestion sur la base d'informations générales et de données statistiques historiques. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne sauraient constituer en aucun cas une garantie de performance future. Ce document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement dans les parts du Fonds. En prenant la décision d'investir, les Investisseurs Avertis potentiels doivent se fier à leur propre examen des caractéristiques du Fonds telles qu'elles sont exposées dans le présent document et le règlement du Fonds (le « Règlement »), en intégrant les avantages et les risques (section « Profil de Risque du Fonds » article 4 du « Règlement »). Toute personne désirant investir dans le Fonds doit être pleinement consciente que son capital n'est pas garanti, peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement et n'est pas destiné à constituer la totalité de son portefeuille. Toute information contenue dans le document concernant le Fonds doit être interprétée à la lumière de la version finale du Règlement dont l'investisseur potentiel doit prendre connaissance avant toute souscription. En cas de divergence entre le présent document et le Règlement, ce dernier prévaut.

CALAO FINANCE

10, rue de Copenhague – 75008 Paris

Société de gestion de Capital Investissement - N° d'Agrément AMF : GP 10000052

Tél. : 01 44 90 70 70 – info@calaofinance.com